

📄 Cette formation est proposée par ADEME ACT SOLUTIONS

ACT Pas à Pas - parcours consultants : accompagner les entreprises dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies de décarbonation

Cette formation alterne théorie et pratique et permet de comprendre le fonctionnement des outils et le positionnement du conseiller.

Pour en savoir plus sur la méthodologie ACT, consultez le site <https://actinitiative.org> ou écrivez à contact@ademe-act.fr

📍 80% des stagiaires satisfaits par cette formation

Atténuation du changement climatique

Action de Formation

👤 Entreprise
🕒 14h
€ 2000€ / HT
2400€ / TTC (TVA 20%)

Classe virtuelle

Code module : CLIMAT61

Mis à jour le : 01/06/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Merci de consulter la rubrique prérequis avant de vous inscrire !

Consultants : indépendants, bureaux d'études spécialisés dans la comptabilité carbone et l'accompagnement stratégique au changement climatique d'entreprises émettrices de Gaz à Effet de Serre (industries, production d'énergie, commerce de détail, construction, transport, agriculture)

Cette formation n'est pas ouverte aux personnes en situation de demandeur d'emploi

Les prérequis

- Les participants réalisent régulièrement des bilans de gaz à effet de serre selon des référentiels reconnus pour des entreprises et les accompagnent dans des démarches de réduction de leurs émissions de GES
- Les outils sont sous Excel il faut donc être à l'aise avec ce format

Pour vous inscrire à cette formation vous devez **obligatoirement** avoir réalisé la formation E-Learning : [Les fondamentaux de l'initiative ACT : Accelerate Climate Transition](#) et avoir obtenu un score de 75% minimum

Toute demande d'inscription réalisée sur cette formation sera systématiquement refusée si le prérequis mentionné ci-dessus n'a pas été réalisé en amont, dans son intégralité

Objectifs

Les objectifs de la formation

A la fin de la formation les stagiaires seront capables de :

- **Comprendre** les attendus de la démarche, sa mise en œuvre, notamment les facteurs de réussite et la posture d'un conseiller ACT Pas-à-Pas et les bonnes pratiques pour élaborer une stratégie bas-carbone
- **Comprendre et s'approprier** les 4 étapes de la démarche et les outils associés à travers une étude de cas
- **Concevoir** des ateliers d'intelligence collective personnalisés
- **Réfléchir** à la définition d'une vision de l'entreprise dans un monde bas-carbone
- **Analyser et synthétiser** la démarche dans son ensemble et notamment savoir coordonner la démarche ACT Pas-à-Pas et mobiliser les parties prenantes

Programme

Le programme détaillé

- Mise en œuvre de la démarche : comprendre les attendus
- Découverte des étapes :
 - Maturité initiale
 - Enjeux et défis
 - Vision
 - Nouvelle stratégie
 - Plan d'actions
- Présentation de la méthode ACT (Public Research Organization)

Durée

14h

Les modalités pédagogiques

Formation dispensée à distance

Exercices pratiques en sous-groupe, travaux préparatoires entre les sessions

Les modalités d'évaluation

Avant la formation

Le participant complète un questionnaire de positionnement sur son niveau de compétences et de connaissances ainsi que sur ses attentes, en termes d'enjeux, de contenus et d'apports

Pendant la formation

Le formateur évalue la progression de l'apprenant au travers de cas pratiques, de travaux en sous-groupe et de quizz individuel

Le stagiaire complètera des tests de compréhension à la fin des 3 premières demi-journées et un test final à la fin de la formation

A l'issue de la formation

Le formateur valide l'acquisition des connaissances et des compétences du stagiaire

Le stagiaire complète un questionnaire d'auto-évaluation sur son niveau de compétences acquises

L'équipe pédagogique

Responsables pédagogiques : Mehdi Keromen, Chargé de formation ADEME et Lucy Mouthuy du cabinet ICARE

Référents techniques : Marie Rebière du cabinet ICARE, Emmanuelle Salle Cheffe de projet décarbonation PACTE Industrie ADEME, Colin Fleury Chargé de mission décarbonation des entreprises ADEME

Tarif

2000 € / HT

2400 € / TTC (TVA 20%)

La formation peut faire l'objet d'une prise en charge financière par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel est affilié votre entreprise. [l'identifie quel est mon OPCO](#)

Pour consulter la prise en charge des frais de déjeuners, cliquez [ICI](#)

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos [conditions générales de vente](#).